

Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Nombre de Conseiller·ères
en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 24/09/2026

Affichage en date du : 25/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Julie CLOAREC ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Véronique LORIOT LE GUILLOU ayant donné procuration à Jean-Pierre MOUGEOT et Cyril BROUARD ayant donné procuration à Louis FLOHIC.

Secrétaire de séance : Marie SIEZA

DB_260930-19 Parcelle XC42 - Convention de servitude au profit d'ENEDIS

Rapporteur : Guy BOUCHEZ

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention proposée consentant une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle XC42 ;
Considérant l'examen par la commission communale « Affaires générales & techniques, finances & aménagement du territoire » du 23 septembre 2026 ;

ENEDIS, par l'intermédiaire de DELTA RESEAU, sollicite une servitude sur la parcelle XC42 et conformément au descriptif mentionné dans l'article 1 de la convention.

Cette servitude est liée à une ligne électrique souterraine de 20 000 volts.

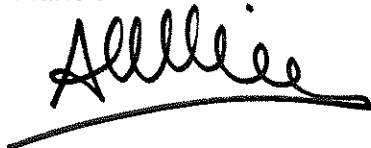
Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude est jointe à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle XC42 ;**
- **D'approuver les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et signer à tous les actes afférents.**

Pour extrait conforme,
Le 01/10/2026

Secrétaire de séance
Marie SIEZA



Le Maire,
Guillaume ROBIC

